



payement d'une prime sur chiffre d'affaire

Par **menaud**, le **02/06/2009** à **12:19**

Bonjour,

je suis en CDD dans un parc d'attraction du 01.03.09 au 31.07.09.

Je me suis aperçue que dans mon contrat, ma prime sur chiffre d'affaire est calculée sur la saison complète du 01.02.09 au 30.09.09.

Il faut savoir que toutes les prestations qui me reviennent après le 31.07.09 ne seront pas comptées dans mon chiffre d'affaire pour le calcul de ma prime qui se calcul ainsi

prime 2009 = chiffre d'affaire 2008 - chiffre d'affaire 2009.

Donc je serai payé sur la différence si elle est supérieure.

Mais mon contrat s'arrête le 31.07.09. Je trouve que c'est injuste de la calculer sur la saison complète. Ont-ils le droit ?

Merci de votre réponse